

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 28 mars 2024 à 20h30

Présents : Mrs ROGER Patrick (2^{ème} adjoint au maire), BAKETOU Thierry, LESELLIER Franck, TARDIVON Christophe, et Mmes AUBERT Claire, DEGREMONT Carole, IGER Odile, LALOUILLE Claudine (1^{ère} adjointe au maire), LANGLET Elisabeth (3^{ème} adjointe au maire), LEVAVASSEUR Florence, OPSOMER LACOSTE Aurélie-Anne.

Absents et excusés : Mrs RENARD Guillaume (Maire), VILLEZ Laurent, COGNEIN Pierre-Bernard, HAUROGNÉ Ludovic.

Pouvoir : Mr COGNEIN Pierre-Bernard donne pouvoir à Mr BAKETOU Thierry

Secrétaire de Séance : Mme LANGLET Elisabeth

Formant la majorité des membres en exercice.

Ordre du Jour :

- Approbation du dernier PV du conseil municipal du 07/12/2023,
- Vote du compte administratif et de l'affectation du résultat 2023,
- Vote du compte de gestion 2023,
- Informations et questions diverses.

Ouverture de séance à 20h42

- **Approbation du dernier PV du conseil municipal du 07/12/2023**

L'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité les PV du 7 décembre 2023.

- **Vote du compte administratif et de l'affectation du résultat 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr ROGER Patrick, vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	114 753.47 €
	Réalisé :	59 198.97 €
	Reste à réaliser :	42 583.41 €

Recettes	Prévu :	114 753.47 €
	Réalisé :	37 306.54 €
	Reste à réaliser :	37 901.00 €
	Excédent d'investissement 2022 :	30 528.21 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	470 290.41 €
	Réalisé :	328 989.20 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	470 290.41 €
	Réalisé :	524 927.40 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 21 892.43 €
Fonctionnement :	195 938.20 €
Résultat Global :	174 045.77 €
Report au 002 budget Primitif 2023	169 363.36 €

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr ROGER Patrick, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	34 997.79 €
- Un excédent reporté de :	160 940.41 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	195 938.20 €
- Un Déficit d'investissement de :	21 892.43 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	4 682.41 €

Soit un besoin de financement de : 26 574.84 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	195 938.20 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	26 574.84 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	169 363.36 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	21 892.43 €

➤ **Vote du compte de gestion 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr ROGER Patrick expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur Patrick ROGER le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à validation en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, en a pris connaissance et, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

➤ **Informations et questions diverses**

RAS

Fin de séance à 20h54.

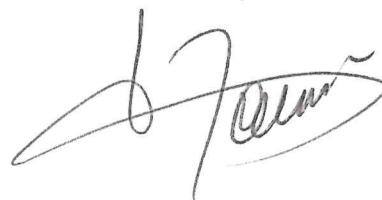
Guillaume RENARD
Maire
Absent et excusé




Claudine LALOUETTE
1^{er} Maire-adjointe



Patrick ROGER
2^{ème} Maire-adjoint



Elisabeth LANGLET
3^{ème} Maire Adjointe



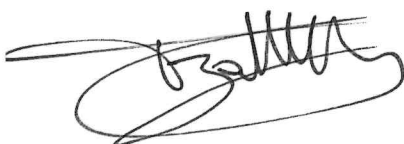
Claire AUBERT



Thierry BAKETOU



Pierre-Bernard COGNEIN
Absent et excusé
donne pouvoir à Mr BAKETOU Thierry



Carole DEGREMONT

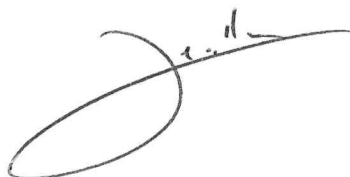


Ludovic HAUROGNÉ
Absent et excusé

Odile IGER



Franck LESELLIER



Florence LEVAVASSEUR



Aurélie-Anne OPSOMER LACOSTE



Christophe TARDIVON



Laurent VILLEZ
Absent et excusé

